

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE DE NGAOUNDERE

B.P. 454 Ngaoundéré
Tél.(237)222 25 40 02/222 25 40 01
Courriel: rectorat_ngaoundere@yahoo.fr

RECTORAT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

THE UNIVERSITY OF NGAOUNDERE

P.O. Box : 454 Ngaoundere
Tel.(237)222 25 40 02/222 25 40 01
E-mail: rectorat_ngaoundere@yahoo.fr

RECTOR'S OFFICE

Ngaoundéré le

2025/593 *[Signature]* UN/R/SG/DAAC/D.ENSAI/DAACRS.ENSAI du 05 AOUT 2025
DECISION N° 2025/593 *[Signature]* UN/R/SG/DAAC/D.ENSAI/DAACRS.ENSAI du 05 AOUT 2025
Portant ouverture du concours d'entrée sur étude de dossiers en première année de **Master Professionnel en Formulation Industrielle, Chimique, Cosmétique et Agrochimie (FICCA); Mécatronique, Technologies d'Innovation et Maintenance (MecaTIM); Automation Industrielle et Intégration des Systèmes (A2IS); Valorisation des Bioressources et Procédés (BioValor) et Procédés et Gestion des Industries de Fermentation (PGIF)** du Cycle des Formations Doctorales et des Spécialisations de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles (ENSAI) de l'Université de Ngaoundéré au titre de l'année académique 2025/2026.

LE RECTEUR, L'UNIVERSITE DE NGAOUNDERE

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 2012/333 du 29 juin 2012 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines universités d'Etat ;
- Vu le Décret n° 92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buea et de Ngaoundéré en Universités ;
- Vu le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu le Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le Décret n° 93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu le Décret n°95/061 du 03 avril 1995 portant organisation de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences agro-industrielles(ENSAI) de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu le Décret n°2023/384 du 30 août 2023 portant nomination du Recteur de l'Université de Ngaoundéré ;

h f u

- Vu l'arrêté n°99/0055/MINESUP/DDES du 16 novembre 1999 portant dispositions générales applicables à l'organisation des enseignements et des évaluations dans les Universités d'Etat du Cameroun ;
- Vu l'arrêté n°99/0056/MINESUP/DDES du 16 novembre 1999 fixant les modalités d'habilitation à ouvrir des cycles dans une filière des formations dans les Universités d'Etat du Cameroun ;
- Vu la résolution N°20-005/UN/PCA/R du 06 Août 2020 entérinant la résolution N°13/CU/24/06/2020 de la 43ième session du Conseil d'Administration de l'Université de Ngaoundéré, validant la création de six (06) Masters Professionnels à l'ENSAI, en Sécurité Industrielle et Management de l'Environnement (SIME) ; en Formulation Industrielle, Chimique, Cosmétique et Agrochimie (FICCA) ; en Mécatronique, Technologies d'Innovation et Maintenance (MecaTIM) ; Valorisation des Bioressources et Procédés (BioValor) ; en Automation Industrielle et Intégration des Systèmes (A2IS) et en Procédés et Gestion des Industries de Fermentation (PGIF).

Sur proposition du Directeur de l'ENSAI de l'Université de Ngaoundéré,

DECIDE :

Article 1 : Un concours sur étude de dossiers est ouvert pour le recrutement de **cent soixante-quinze (175)** étudiants en première année de **Master Professionnel** du Cycle des Formations Doctorales et des Spécialisations de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles (ENSAI) de l'Université de Ngaoundéré, au titre de l'année académique 2023/2024, repartis ainsi qu'il suit :

Filière	Nombre de places
Formulation Industrielle, Chimique, Cosmétique et Agrochimie (FICCA)	35
Mécatronique, Technologies d'Innovation et Maintenance (MecaTIM)	35
Valorisation des Bioressources et Procédés (BioValor)	35
Automation Industrielle et Intégration des Systèmes (A2IS)	35
Procédés et Gestion des Industries de Fermentation (PGIF)	35
Total	175

Article 2 : Le concours visé par l'article 1^{er} ci-dessus est ouvert aux Camerounais des deux sexes et aux étrangers remplissant les conditions de titres exigés.

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires de l'un des diplômes suivants :

- Un diplôme de Licence dans le domaine compatible avec celui du Master Professionnel sollicité ;
- Un diplôme admis en dispense ou en équivalence en application de la réglementation en vigueur ;
- Une attestation de validation des acquis professionnels jugés équivalents à la Licence et délivrée par l'autorité compétente.

Article 4 : (1) La fiche de candidature peut être retirée dans l'un des lieux ci-après :

- Les Délégations Régionales des Enseignements Secondaires ;

- Antenne de l'Université de Ngaoundéré à Yaoundé (Centre de Biotechnologie: Quartier Nkolbisson) ;
- Le Secrétariat de la Direction de l'ENSAI de l'Université de Ngaoundéré ;

Les fiches de candidatures peuvent être également téléchargées sur le site Web de l'ENSAI de Ngaoundéré, à l'adresse : <http://www.ensai.univ-ndere.cm>.

(2) Le dossier de candidature qui sera reçu **uniquement** au Secrétariat de la Direction de l'ENSAI de l'Université de Ngaoundéré jusqu'au **10 Septembre 2025**, doit contenir les pièces suivantes :

- Une fiche de candidature dûment remplie et timbrée à 1500 FCFA ;
- Demande motivée adressée à Monsieur le Directeur de l'ENSAI
- Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme donnant droit au concours ;
- Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire datant de moins de 3 mois ;
- Quatre (04) photos couleur d'identité format 4x4 ;
- Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- Un reçu de paiement des frais d'études du dossier d'un montant de **Vingt mille (20.000) FCFA** au Compte **BICEC N° 33696373001 – 95** ;
- Deux (02) adresses sur un format A4 comportant : Noms, prénoms, grades ou titres, contacts téléphoniques et mails de personnes de référence (Personnalités académiques) à contacter en cas de besoin ;
- Une enveloppe A4 timbrée à 1500 FCFA et portant l'adresse du candidat.

Article 6 : Les candidats déclarés admis seront tenus de payer annuellement les frais de formation d'un montant de **Six Cent Cinquante Mille (650 000) FCFA**.

Article 7 : Après publication des résultats, les candidats admis disposeront d'un délai de 10 jours ouvrable pour se présenter à l'Etablissement en vue de remplir les formalités d'inscription. Passé ce délai, ils seront considérés comme démissionnaires et remplacés par les candidats de la liste d'attente, suivant le classement sur cette liste.

Article 8 : Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Ngaoundéré le **05 AOUT 2025**



Le Recteur,

Pr. Mamoudou Abdoulmoumini